



Ville de

CABANNES

Volat fama per orbem

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 17/12/2025
ID : 013-211300181-20251210-D992025-DE

Département des Bouches-du-Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en exercice : 27

Séance du 10 décembre 2025

Nombre de Membres présents : 23

L'an deux mille vingt-cinq

Nombre de suffrages exprimés : 27

Et le dix décembre

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

4 décembre 2025

Présents

J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK -
G. BARRIOL - M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOËL-GAMET
- H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT -
R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. CHUECOS -
M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER - A. JOUBERT - C. UHL
- P. CASTEAU - J. DELCOURT

Objet de la délibération

99-2025 – Révision de l'AP-CP
pour la requalification
environnementale et
redynamisation de la place de la
Mairie et du Boulevard Saint
Michel

Excusé(s) ayant donné pouvoir

JL. CLOEZ à C. UHL
N. LIGNY à M. AUGIER
A. VASAI à C. ONTIVEROS
S. AELVOET à S. REBUFFAT

Absent(s)

Josiane HAAS-FALANGA a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Hugo JAUBERT

Par délibération n°22-2024 en date du 27 mars 2024, le Conseil municipal a adopté la révision de l'AP/CP et la répartition pluriannuelle comme suit :

Libellé de l'AP/CP	Montant de l'Autorisation de Programme (AP) - TTC	Répartition des Crédits de Paiement (CP)	
		2025	2026
Requalification environnementale et redynamisation de la place de la Mairie et du Boulevard Saint Michel	3 115 200 € TTC	2 500 000 €	615 200 €
Recettes	1 798 689 €	980 000 €	818 689 €

En raison de l'avancée des travaux, il convient de procéder à la révision de celle-ci comme suit :

Libellé de l'AP/CP	Montant de l'Autorisation de Programme (AP) - TTC	Répartition des Crédits de Paiement (CP)	
		2025	2026
Requalification environnementale et redynamisation de la place de la Mairie et du Boulevard Saint Michel	3 115 200 € TTC	2 229 766.44 €	885 433.56 €
Recettes	1 798 689 €	592 966.20 €	1 205 722.80 €

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER les montants révisés de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiements associés tels que définis ci-dessus.

Article 2 : DE PRÉCISER que les crédits seront inscrits respectivement au chapitre 23 en dépenses et au chapitre 13 en recettes, de la section d'investissement du budget primitif 2025.

Article 3 : DE PRÉCISER que les éventuels ajustements qui s'avèreraient nécessaires sur le montant de l'Autorisation de Programme ainsi que sur les Crédits de Paiements seraient soumis à l'approbation du Conseil municipal.

VOTE

Pour : G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE
S. REBUFFAT - S. AELVOET - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. CHUECOS
M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER - J.L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI
C. UHL - P. CASTEAU - J. DELCOURT

Contre :

Abstention :

Le Maire,
Gilles MOURGUES



La Secrétaire de séance,
Josiane HAAS-FALANGA



Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le **17/12/2025**

ID : 013-211300181-20251210-D992025-DE